

## Demande de Carte de stationnement PETITE VITESSE

La "Carte de stationnement Petite Vitesse" permet un stationnement réservé sans durée limitée aux titulaires de la carte sur le "parking de la Petite Vitesse". Ce parking est situé au nord de la Gare au niveau du rond-point de la Gendarmerie. L'accès se fait par le "parking de la Résistance". Sans abonnement, ce parking est payant pour 10H maximum du 16 mars au 30 septembre, et gratuit pour 7 jours maximum du 1er octobre au 15 mars. Sur les 90 places du parking, 20 places sont strictement réservées au stationnement des abonnés. Cette carte est **uniquement attribuée aux résidents et locations du Centre-Ville** ne bénéficiant pas de stationnement suffisant.

Des abonnements sont disponibles de 1 à 6 mois, d'avril à septembre, pour **30 € par mois**. Les 15 derniers jours de mars sont compris dans le mois d'avril. Cette carte est délivrée sur remise d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, sous réserve de places disponibles.

Ce parking est surveillé et les véhicules ne bénéficiant pas de la carte de stationnement officielle sont soumis à verbalisation et à enlèvement. Le stationnement doit s'effectuer dans la zone et sur les marquages prévus à cet effet. N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement auprès de la Police Municipale ou du service Déplacements.

Mois souhaité(s) :  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Septembre

Soit un total de (en euros) :

Type de demande :  Résident  Location

N° d'immatriculation(s) :

Véhicule(s) :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Email :

Pièces à joindre au formulaire :

- Photocopie du Certificat d'Immatriculation
- Justificatif de domicile
- Chèque correspondant au nombre de mois souhaité (30 € par mois) à l'ordre du Trésor Public

Signature précédée de la mention "lu et approuvé", et commentaires si nécessaire :